



Contrat d'immersion professionnel (jeune 18ans)

Par **claireesco**, le **02/10/2009** à **21:06**

Bonjour,

je voudrais savoir si je peux avoir un contrat d'immersion .

J'ai eu mon diplôme de coiffure en juin , et je n'ai pas encore d'expérience dans ce domaine pour etre engagé en tant qu'ouvrier . j'ai 18ans .

Est ce que mon patron peut m'engager avec se type de contrat ?

Quelles sont les avantages pour lui et pour moi ?

Merci d'avance Bonne soirée